L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

PRIX DES ABONNEMENTS.
PAR JOUR QUOTIDIEN.....$12 | Payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE.....$10 | Payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 13 DECEMBRE 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

DE LA CONVENTION D'ETAT.

Le vote donné en juillet, relativement à une Convention qui serait chargée d'amender la Constitution, a jamais été publié en plein, et beaucoup de personnes ne savent point positivement de quelle façon cette importante question a été résolue. Grâce à nos recherches et à l'aide bienveillante d'un ami qui possède d'excellents renseignements, nous sommes en mesure de soumettre à nos lecteurs le relevé suivant, qui doit être aussi près que possible de l'exactitude, quoique les documents d'après lesquels nous l'avons établi présentent quelque confusion. Ces documents sont les relevés officiels reçus par le secrétaire d'Etat, retours qui ont souvent le tort de n'être pas assez réguliers ainsi, par exemple, dans la paroisse de Caddo, district de la Grande-Canne a donné 140 voix presque toutes en faveur de la Convention, et l'un des juges a protesté, déclarant que l'élection était entachée d'illégalité. Dans la paroisse de Calahoula, le juge de paroisse certifie qu'il n'a point reçu les votes de trois des districts, Trinité et Tensas, mais tout bonnement un relevé du nombre des votes donnés. Ces irrégularités et quelques autres encore, rendent sans doute l'attention de la Législature, qui s'aperçoit aussi qu'il est certaines paroisses dont il n'a reçu jusqu'à présent aucun retour au bureau du secrétaire d'Etat, à lui ne pas prononcer des peines assez sévères contre les juges de paroisse et les juges d'élections qui n'auront pas fait les retours des votes donnés sur cette question.

Sur le nombre de ceux qui ont exprimé leurs vœux sur ce point important, on verra qu'une immense majorité s'est prononcée en faveur d'une Convention. Il nous est impossible de tirer aucune conclusion de la majorité absolue des électeurs de l'Etat s'est prononcée en faveur d'une Convention, nous avons pris comme base le vote de 1840 qui donne le nombre approximatif des électeurs Louisianais. A cette époque le général Harrison reçut 11,296 voix et M. Van Buren 7616 ce qui donne un total de 18,912 voix. C'est le vote le plus considérable qui ait jamais été donné dans l'Etat. Il y a quelque chose d'assez singulier du reste dans l'identité qui existe entre le chiffre des suffrages donnés au général Harrison et celui des voix en faveur de la Convention. Ce dernier chiffre étant bien une majorité sur un total de 22,519 électeurs. Aussi en supposant que 3607 électeurs se soient abstenus, en 1840, le vote actuel en faveur de la Convention dénotera la majorité absolue de tous les citoyens qui avaient à cette époque le droit de voter; et certainement nous faisons là une large concession. On sait en effet qu'en 1840, un grand nombre de citoyens qui votèrent en vertu d'achats de terres publiques n'ont point voté en vertu d'achats de terres publiques ou à la litigieuse de ce vote a été contestée. L'accroissement que a dû avoir lieu depuis lors par les causes naturelles ou par l'émigration, ne saurait sans contredit y avoir au-dessus du chiffre des voies douteux de 1840. Si donc notre supposition est quelque peu fondée en raison on ne saurait guères douter que la majorité des électeurs qui avaient droit de voter en juillet, ne soit en faveur à la Convention. On sera plus sûr encore de la justesse de cette conclusion, si l'on veut bien se rappeler qu'un nombre considérable des votes en faveur de la Convention, n'ont pas encore été reçus, et que notre ville entre autre, doit jeter de ce côté un grand poids dans la balance.

La Législature aura prochainement à vérifier le résultat que nous venons d'établir, et si elle arrive ce dont nous ne doutons pas, à la conclusion que nous avons posée, elle devra, pour obéir à la Constitution, ordonner pour l'année prochaine un nouveau scrutin sur la même question, et si cette fois encore la majorité absolue des électeurs se prononce en faveur de la Convention, cette Convention devra être convoquée par la Législature dans la session suivante. La Constitution veut que deux fois la majorité absolue reconnaisse la convenance de cette mesure si importante, et c'est une garantie de plus qu'elle ne saurait jamais être prise à la légère ou par entraînement. Nous pensons que la Législature s'empressera de remplir sa mission, et qu'elle n'hésitera pas à accepter les retours tels qu'ils sont, malgré les irrégularités de détail qui pourraient y être glissées. Ces irrégularités n'ont aucunement pas au fond la validité du vote tout entier. Ce n'est pas d'ailleurs la faute des électeurs qui désirent la Convention, si la loi n'a pas été suivie avec toute l'exactitude désirable par quelques uns des hommes chargés de la mettre à exécution. Il est donc convenable d'admettre tout scrutin qui sera établi sur des preuves suffisantes. Dans les circonstances de ce genre, où le peuple est appelé à faire usage de ses prérogatives de souveraineté pour décider une question de gouvernement, le vœu bien constaté de la majorité doit suffire pour passer outre, lors même que quelque formalité aurait été négligée. Si d'ailleurs les faits viennent démontrer à nos législateurs que le peuple désire une Convention, nous ne doutons pas qu'ils n'ordonnent immédiatement l'ouverture d'un nouveau scrutin pour la solution définitive de cette grande question. Pour nous, qui avons sincèrement et consciencieusement cherché à nous éclairer sur ce point, et qui sommes arrivés à la conviction que la majorité constitutionnelle est bien réellement en faveur d'une Convention, nous espérons que des mesures seront prises pour accomplir la volonté du peuple ainsi que le commande la loi fondamentale de notre pays.

Le Charivari donne vendredi soir à l'Evêché, à ce qu'il paraît d'une autre sérénade du même genre à l'Etat St. Augustin. On nous annonce que quelques jeunes gens seront punis d'avoir pris part à ces deux expéditions, soit cités à comparaître devant le Recorder.

Samedi 3 du courant, il n'y avait pas à Washington, plus de cinquante membres du Congrès.

ELECTIONS.

MASSACHUSETTS. Les élections faites dans les différentes villes pour remplir les sièges vacants à la chambre des représentans, ont eu un résultat favorable aux whigs. Un *Extra de l'Atlas* de Boston, nous informe que 30 whigs et 14 locofocos ont été élus. Les grandes villes manufacturières de Lowell et New Bedford, ont été l'une cinq whigs et l'autre sept. L'*Atlas* (whig) réclame une majorité whig dans un vote réuni des deux chambres. Le *Post* (locofoco) dit que cette majorité est douteuse. Les retours d'élections de plusieurs autres grandes villes n'ont pas encore été reçus, on les attend d'un moment à l'autre.

CONNECTICUT.—Aux élections du comté de Hartford, les whigs ont obtenu la majorité dans quatorze villes et les locofocos dans sept seulement.

M. TYLER ET LE TARIF.—Les brutalisoeries que les feuilles locofocos ont faites contre le parti gouvernemental, ont enfin produit quelque effet sur la morale impassibilité de M. Tyler. En se voyant repoussé si injurieusement par ceux auxquels il avait fait tant tant d'avances, M. Tyler a suspendu le cours de ses proscriptions contre les employés whigs, et plus il a signifié aux locofocos par l'un de ses organes officiels sa résolution de ne pas leur prêter son concours pour le rejet du Tarif. Voici ce que dit à ce sujet l'*Union* de New-York:

"La spéculation s'agite sur la question de savoir si le tarif sera revisé à la session prochaine du congrès. *Le Président ne recommandera pas cette révision dans son message.* Ayant approuvé le bill tel qu'il a été voté, il ne demandera pas sa révision jusqu'à ce que l'expérience ait prouvé qu'il a failli à l'attente de ses auteurs. Que ce bill soit défectueux à bien des coup d'égards, cela n'est pas une question: que les droits sur certaines marchandises soient excessivement élevés, et excessivement bas sur certaines autres, cela n'est pas douteux; que les partisans de la liberté commerciale soient en faveur de son rappel immédiat et définitif, cela ne saurait être dans ce but, tous les partis le reconnaissent. Mais nous pensons que le congrès n'y touchera pas..... Si un tarif élevé a été jamais nécessaire pour arrêter les avalanches d'importations étrangères, c'est à cette époque-ci. Nous sommes cernés par notre détresse européenne; nos magasins sont pleins, nos courtiers vendent à tout prix, et le pays tout entier est comme un convalescent encore faible, qui se rétablit très lentement. Une réaction commence à se faire sentir, la confiance renaît un peu. Rappelez la loi du tarif, rentrez dans la liberté du commerce et l'abaissement des droits, et nous serons encore inondés par le flot d'une importation ruineuse, qui nous plongera dans les détresses jusqu'au cou..... Les adversaires du tarif disent que le revenu a baissé depuis son adoption, et que par conséquent il a manqué son but. Mais le revenu avait déjà baissé dans les deux premiers trimestres qui ont précédé le vote du tarif, et il décline graduellement. Cet vient de ce que le marché manque aux marchandises, par défaut de consommateurs. Les importateurs perdent aujourd'hui 30 pour cent sur tous leurs articles, pourquoi continueraient-ils à importer? Nous commençons, tous, à porter soujourd'hui des chaussures de cuivre, avec des devants de toile; par conséquent il y a un million de perdu pour le trésor sur les toiles seulement. Nous commençons à acheter des articles de nos manufactures nationales, par économie et par nécessité. Le tarif, sous ce rapport, n'a donné point d'influence sur notre commerce étranger; celui-ci souffre par défaut d'acheteurs et par encombrement des magasins."

M. TYLER ET LA PRESIDENCE.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 1er courant:

"La rupture de M. Tyler et des locofocos n'aura pas seulement pour effet de prolonger jusqu'à la fin de l'année prochaine l'existence du tarif actuel, mais elle opérera vraisemblablement un grand changement dans les chances diverses qu'avaient vues jusqu'à présent les nombreux prétendants à la présidence. Pendant toute espérance pour lui-même, M. Tyler n'a voulu prêter son appui à aucun des chefs des deux partis dont il a également à se plaindre, et il a porté ses vues sur le Général Cass, qui vient d'être officiellement ajouté dans la Pennsylvanie, aux six ou sept candidats déjà proclamés dans cet Etat. Ce rapprochement de M. Tyler vers le général Cass, est annoncé par l'*Union* qui dit: "Quoique démocrate, le général Cass est un patriote pratique, modéré, dont le nom est populaire et il est probable que, par la suite, le parti whig tout entier reporterait son appui sur lui. *Nous en parlons en connaissance de cause.*"

"Ce serait donc à l'ex-ministre français de la France que la rupture des démocrates avec l'administration profitérait, et nous verrons pas étonner que la candidature du général qui vient rechauffer et mitonner sa popularité un peu refroidie par l'absence, montât du dernier échelon des probabilités au premier. La France n'aurait qu'à s'applaudir de ces étonnement, car le général Cass la connaît, et il a prouvé par sa protestation contre le droit de visite; qu'il attachait aux alliance autant de prix qu'à l'indépendance et à l'honneur de son pays."

CINCINNATI.—L'épouvantable parricide dont cette ville a été le théâtre, est un fait aujourd'hui constaté par de nombreux témoins: seulement les dépositions ont modifié les détails que nous avons donnés récemment.

La famille dont il s'agit habitait autrefois New-York. Le père étant mort, l'un des fils dilapida l'héritage, et se laissant bientôt de le partager, il en emporta les débris à Cincinnati. La mère demeura quelque temps à New-York, à la merci de la charité de quelques amis, avec une de ses filles. Elles se rendirent ensuite toutes deux dans l'Ouest, sur les bords de la rivière Little Miami; mais bientôt elles revinrent à New-York et la pauvre femme, abandonnée par la fille qui avait d'abord pris soin d'elle, alla demander asyle à une autre de ses filles, qui, prétendant que c'était à celui qui s'était emparé de toute la fortune, qui il appartenait de se charger de leur mère, se mit en route, avec celle-ci, pour Cincinnati.

Lorsqu'elles arrivèrent, le fils était absent; en rentrant chez lui, il trouva sa mère assise sur le seuil de la porte, exposée depuis deux heures à la pluie qui tombait par torrens. Il fallut bien la porter dans la maison; mais la commencèrent le long supplice, les tortures auxquelles l'infortunée a succombé et que nous avons déjà rapportées. Ce ne fut point un accès de manie, mais bien une dame qui visitant jalouse le fils parricide, qui entendit les gémissements de la agonie dans une des chambres du grenier. Elle en parla à son mari, et celui-ci fit des remontrances au bourreau qui lui répondit brutalement: "Ma mère est vieille et très malade, voilà tout; il y a longtemps qu'elle devrait être morte; et d'ailleurs ça ne regarde personne." Mais celui dont on repoussait ainsi l'intervention, ne se laissa pas décourager; s'adressant aux autorités, il les pria de venir au secours de la victime; il menaça de tout dénoncer si on n'empêchait pas le crime de se consommer. Ce fut alors seulement que le fils, effrayé, se décida à faire donner à sa mère de la nourriture et des soins. Elle décrivait comme un long affamé. Son corps était tellement couvert de vermine, qu'il fallut lui couper les cheveux et lui faire prendre des bains. Mais il était trop tard pour ranimer une existence épuisée par tant de souffrances morales et physiques. La pauvre mère mourut sans maudire ses assassins, qui, ainsi que nous le disions l'autre jour, marchent encore libre le vide dans la haute société de Cincinnati.

NEW-YORK.—Cole est mort, et cependant il occupe encore l'attention publique. Les journaux de New-York racontent un épisode assez singulier de cette mort mystérieuse affaire qui a soulevé tant d'émotions. Le 28 novembre, le conseil municipal de New-York a reçu du shériff, M. B. Hart, une communication officielle par laquelle celui-ci faisait jdicjoé d'une somme de mille dollars, en dit billets de la *Phenix Bank*, qu'ils avaient été envoyés le 17 novembre, dans une lettre signée W. W. W. Cette lettre anonyme, dont l'original a été aussi déposé, informait le shériff la promesse d'une pareille somme, s'il réussissait à empêcher la pendaison de Cole. Le généreux souscripteur déclarait ne tenir par aucuns liens de parenté ou d'amitié à la famille du condamné, et n'avoir d'autre but que d'empêcher un double attentat; le châtiment d'un innocent et l'application de la peine de mort, contraire, selon lui, à toutes les lois divines. En transmettant les mille dollars et la lettre, le shériff déclare que s'il les a gardés pendant quatre jours, du 17 au 23, c'est que, dans son opinion, la somme appartient également au donataire, à la disposition duquel il l'a tenait, en se réservant de le dénoncer pour tentative de corruption. Il avait d'ailleurs, dès le premier jour, dit-il, parlé de cette affaire au second shériff et à un magistrat très haut placé dans l'estime publique.

Le conseil municipal a décidé que les mille dollars seraient déposés dans le trésor de la ville, jusqu'à nouvel ordre. Les deux lettres ont été renvoyées à la commission chargée de procéder à une enquête sur les événemens étranges du 18 novembre.

—Le colonel Wise a été gracié: le Gouverneur Seward prenant en considération la requête présentée en faveur de l'honorable colonel par un nombre imposant de citoyens, lui a fait remise pleine et entière de sa peine.

EXTERIEUR.

TEXAS ET MEXIQUE.—Si les renseignemens suivants donnés par le *Courrier des Etats-Unis* sont bien authentiques, la destinée du Texas qui court en ce moment quelque danger, serait encore une fois assurée:

Nous avons parlé dernièrement de la résolution qu'auraient prise en commun les cabinets de Washington, de St. James et de St. Cloud, d'intervenir dans la guerre du Mexique contre le Texas et de ne pas aimer revager le dernier de ces pays par le premier. Ces faits semblent se confirmer, car on annonce que le gouvernement anglais a rappelé les marins qu'il avait *précédemment* au Mexique. D'autre part, le bruit court à Washington que les mécontentements du gouvernement américain avec celui du Mexique se sont accrues, loin d'avoir pu être apaisées par le dernier ambassadeur, le général Almonte, et que le steamer *Missouri* est parti avec une sorte d'ultimatum pour Vera-Cruz, où on ne tardera dès aller le rejoindre en guise d'apostille. En outre, les frégates *Indépendante*, *Constitution* et le *Vincennes* sont prêtes à aller rejoindre l'escadre de la mer des Antilles. Si les Etats-Unis y mettent un petit peu de bonne volonté, et si les Mexicains n'y mettent pas beaucoup de diligence, le Texas sera sauvé encore une fois, et probablement ce sera la dernière.

CANADA.—Les nouvelles du Canada sont mauvaises. M. Baldwin, le nouveau ministre choisi dans le parti libéral, a échoué pour la seconde fois dans sa candidature électorale. Un M. Duggan, tory anglais, l'a encore emporté sur lui. C'est là un résultat regrettable, et qui dépose plus contre la prudence de M. Baldwin que contre sa popularité. Il n'est pas d'homme d'état qui n'ait un parti et, par conséquent, des électeurs contre lui. Le nouvel Attorney Général va n'aurait pas dû commettre son nom dans une lutte inégale; il devait connaître son terrain avant de s'y risquer. Ce pas de clerc est déplorable, parce qu'il donne aux adversaires de la nouvelle politique canadienne occasion d'exploiter cette repoussé de condamnation populaire avec une sorte de vraisemblance. Les journaux torys annoncent même que M. Baldwin va se retirer devant la double répulsion dont il a été victime. Ce serait une faute de plus de la part de M. Baldwin et un grand malheur pour les Canadiens Français, parce qu'une crise ministérielle augmenterait les embarras de sir Charles Bagot, déjà bien embarrassé, et qu'elle pourrait amener le renversement de sa politique assaillie par des ennemis plus puissants peut-être que ne le sont ses amis.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LA PORTE ET LES GRANDES PUISSANCES EUROPEENNES.

On sait quelle est l'origine du différend diplomatique existant entre le Divan et les cinq cours européennes. Les populations qui habitent le Liban, principalement composées des Maronites et des Druses, possédaient depuis des siècles le privilège d'être immédiatement gouvernées par un prince du sang de leur nation, qui relevait du gouverneur turc de Saïd Jean d'Acre. De cette manière, ces populations jouissaient d'une sorte de gouvernement indépendant, sous lequel leur religion et leurs mœurs étaient efficacement protégées. En 1840, c'était le vieil émir Beschir, chef de la famille Shaab, qui était prince du Liban. Il était un ancien ami de Pacha d'Egypte et lui avait toujours été fidèle; mais, quand il vit la domination égyptienne disparaître sous la fronde des canons anglais, il fit défection, et passa à bord d'un vaisseau anglais avec tous ses trésors. Depuis ce temps, il a habité Constantinople.

Quand la Syrie fut rentrée sous la domination turque, la Porte ne rétablit pas le gouvernement du Liban sur son ancienne base. Elle mit de côté les émirs, et installa à leur place un gouverneur direct dans la Montagne. Les Maronites, qui forment la nation chrétienne du Liban, se soulevèrent contre le nouveau gouverneur, et demandèrent le rétablissement de leurs privilèges, dont le maintien leur avait été garanti par les puissances européennes. La Porte répondit par un refus aux réclamations des Maronites, et exécuta les lois représentant européens à Constantinople; et, comme pour signifier plus clairement sa résolution, elle nomma l'année dernière, au poste de grand-visir, Izzet-Méhémet-Pacha, qui, avec le vieux Kourew, représentait les traditions les plus dures, les plus oppressives et les plus fanatiques de la domination musulmane.

Voilà la question qui depuis plus d'un an occupe la diplomatie européenne à Constantinople. Pendant cet espace de temps, ce malheureux empire ottoman a offert le plus triste spectacle. Les révolutions militaires se sont succédé sans que ces agitations impuissantes pussent ranimer le ressort d'un empire qui tombe et d'une splendeur qui s'éteint. Un jour c'est le parti de la réforme qui domine, le parti du progrès, le parti des idées modernes, et alors nous voyons requerir cette pauvre Turquie, dont le nom est l'on a appelée le hatti-cherif de Gulhané. Mais comment imaginer qu'une constitution à l'européenne puisse prendre racine sur le vieux terrain de l'islamisme! La Porte renonce donc pour un moment à la réforme et se jette dans la réaction. L'Orient reprend le dessus sur l'Occident, c'est-à-dire que le turban détrône de nouveau le *fez*, et que l'on reprend l'ancien système d'affermer les revenus de l'Etat au lieu de les percevoir directement; mais là se borne la réaction, et, après avoir essayé de cette nouvelle médication, la Porte revient encore à la réforme.

C'est ainsi qu'il y a quelque temps, le grand visir de la réaction, Izzet Méhémet, est tombé devant les efforts réitérés des représentans des cinq cours. On a cru la partie gagnée; pas du tout. L'affaire du Liban n'a pas, pendant un moment, aussi bien que jamais d'une solution. La Prusse, l'Autriche, la France, la Russie, demandaient que les Druses et les Maronites eussent respectivement un chef de leur nation et de leur religion, qui relèverait tous les deux du gouverneur turc de la Syrie.

La Porte, de son côté, a mis en avant un autre plan. Elle a proposé de donner aux Druses et aux Maronites deux gouverneurs turcs, relevant toujours du gouverneur de la Syrie. C'était, comme on le voit, un cercle vicieux, dont le Divan n'avait ostensiblement de sortir. Il prétendait, en cela, se rendre aux désirs exprimés par les Maronites eux-mêmes, dans de nombreuses pétitions que les Druses interceptèrent et ne transmirent pas à leurs destinataires. Mais on sait comment s'obtiennent ces pétitions dont les signataires sont décédés par la même albanaise. Les représentans des cinq cours ont immédiatement protesté contre ce nouvel arrangement.

Nous voudrions parler sérieusement d'une autre proposition faite par la Porte, et qui était d'octroyer aux Maronites une Charte constitutionnelle. D'après ce plan, les cantons des montagnes auraient envoyé une fois par an des députés pour délibérer dans un chef-lieu désigné, et le résultat de leurs délibérations aurait été soumis à la considération du Divan à Constantinople. On a dit, et on a dit sans rire, que cette proposition avait été faite pour concilier le bon vouloir des cinq puissances. En supposant, ce qui nous paraît déjà admissible, que la Prusse et l'Angleterre eussent commettre la puérilité de se laisser prendre à cette contrefaçon de leurs institutions, nous ne voyons pas en quoi ce projet aurait pu flatter les goûts des trois autres cours, qui ne témoignent généralement pas une bien vive affection pour les systèmes modernes.

Ce n'est pas que la Porte ne puisse au besoin soutenir son système avec une certaine logique. Il est bien certain que l'établissement d'un gouvernement séparé dans le Liban doit encourager et amener tôt ou tard une tentative de séparation de cette province. L'indépendance administrative entraîne inévitablement l'indépendance politique. C'est ainsi qu'un commence l'Egypte, Alger, Tunis d'un côté, et de l'autre la Grèce, la Servie, et les principautés slaves; c'est ainsi que toutes ces branches du vaste empire ottoman se sont peu à peu détachées du tronc. *Imperium, et imperio*, ce mot résume la destinée de la Turquie. La Porte le sent bien; elle cherche à ramener à elle et à se rattacher les débris épars de sa souveraineté, et à les concentrer sous l'unité de son administration: mais s'il lui reste assez d'intelligence pour apercevoir la décomposition qui la menace, elle est trop aveugle de force pour la conjurer ou à tout pour la retarder de quelque temps! C'est ce qui nous paraît très problématique. Abandonnée à ses seules forces, elle ne peut rien; si les puissances alliées avaient laissé la question de 1840 se vider entre le Sultan de Constantinople et le Pacha d'Egypte, la Turquie ne serait pas aujourd'hui rentrée sous la juridiction ottomane; Si donc la Porte réclamé le secours de ses alliés pour reprendre ses possessions, c'est bien le moins qu'elle accepte leurs conseils pour les gouverner. Si, par son incapacité, elle est tombée sous le sceptre de l'Europe, il faut qu'elle accepte toutes les conséquences, bonnes ou mauvaises, de son état de minorité.

[*Journal des Débats*]

AUX ELECTEURS DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Electeurs, vous êtes appelés à vous nommer un Recorder: plusieurs candidats sollicitent vos suffrages: mais n'étant point d'examiner le mérite individuel de ces Messieurs, nous admettrons comme également dignes, chacun d'eux, mais nous prendrons la liberté de vous faire remarquer que l'on cherche à vous imposer de force l'un de ces Messieurs; ses partisans outlinent qu'il est à faire à des citoyens, qui, comme vous, sont jaloux d'exercer leurs droits dans toute leur plénitude, prétendent vous soumettre à leur bon vouloir. Sans doute dans leur folle erreur, ils s'imaginent être vos maîtres et veulent vous contraindre à nommer l'homme de leur choix; mais vous savez justice de telles prétentions, vous ferez éclater votre indignation en rejetant le candidat que l'on veut vous imposer, et vous réunirez vos suffrages sur l'un de ceux qui se présentent à vous sans intrigue, sans cabale.

Electeurs que ne craignez de déplaire à un maître, révéillez vous; allez voter pour l'homme que vous aurez choisi; soyez calmes et décidés; prouvez par votre choix que vous êtes réellement libres et indépendans; prouvez que la raison, la justice seule vous guident et que ceux qui croient réussir près de vous par la violence se trompent.

Plusieurs Electeurs.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav Bernholm, Nason, Liverpool. J. H Gale
Nav Dumbarton, Pendleton, Boston. S & J F Whitney
Nav Hanover, Drummond, Havre. S & J F Whitney
Nav Amazon, Batchelder, Liverpool. S & J F Whitney
Nav Osceola, Childs, Liverpool. J M A Scholfield
Barque Ann, Kortlang, Brome. O H Micoupes
Barque Bernard, Emmanon, New York. Bridge & Bro
Barque J S Wale, Mathews, Marseilles. S & J F Whitney
Barque Orsair, Daly, Liverpool. E & T Prescott
Goel Perseus, Sach, Lagos. J B Fernandez
Goel Lion, Clift, Apalachicola. F O Rogers & Co
Goel Orleans, Blake, Mobile. C D Lehman
Goel Midas, Farnum, Port Lavaca. J W Woodlands & Co
Goel Swallow, Shannon, Apalachicola Hawthorn & Woods

ARRIVES.

Bateau de remorque Fanther, Davis, des passes, ayant mis en mer le navire St. Petersburg et conduit un rade le navire Louis XIV et le Hervest.

Bateau de remorque Star, Hewton du passes, ayant conduit en rade le navire Thracian, la barque William & Elizabeth et le brick Monroe.

Bateau de remorque Fraikie, Davis, des passes, ayant conduit en rade le navire Olbers.

Navire Olbers, Exter, en 31 jours de Brema, à Schmidt & Co.

Nav Thracian, Brown, en 16 jours de Boston, sur lest, au capitaine.

Nav Louis XIV, Jage, en 28 jours du Havre, à T. Ogsard, Jr

Nav Harvest, Briton, en 17 jours de New York, au cap.

Barque William & Elizabeth, Pilcher, Liverpool, sur Barbades, au capt.

Barque Highlander, Mayberry, Providence, R. I.

Barque John Carter, Pendleton, Gouadeloupe, sur lest, à Slaughterhouse Point.

Brick Tenquin, Morton, Gibraltar, sur lest, à Slaughterhouse Point.

Brick Monroe, Fountain, en 13 jours de Arecibo, Porte Rico, au capt.

Goel Alexander, Armstrong, en 2 jours de Pensacola, au capitaine.

Steamer Alton, Penrice, Columbia.
" Waverly, Pike, Alexandria
" Yazoo, Mosby, Vicksburg.
" Eclipse, Moore, Memphis.
" Gen Harrison, Oates, Baton Rouge.
" Belle Air, Brick, Baton Rouge.
" John Armstrong, Hart, Donaldsonville
" Colorado, Lire, Baton Rouge.
" Brilliant, Hart, Bayou Sara.
" Excel, Graham, de St Jacques.
" Tippecanoe, Frazier, Shreveport.
" Independance, du lieu du naufrage du steamer Samuel Dale.

MEMORANDA.

Porte de la cale.

New York, 30 Nov—Expédié Nav Bowditch, Crowell, N. Orleans; brick Vandalia, Wall, do; nav Memphis, capt Knight, do.

Boston, 28 nov—Expédié, nav Hindoo, Porter, N. Orl.

Portland, 26 nov—Expédié, navire Resultance, Sleeper, N. Orleans.

Bath, 22 nov—Expédié, nav Byron, Russell, Nile. Orleans.

A Baltimore pour ce port, barque Iral Ferry, Chase, partant le 5 dec, nav Gonl, Washington, Marbury, sous pens.

Bath, 23 nov—Expédié, nav Ann, Patton, N. Orl.

Baltimore, 3 dec—Expédié, brick Ada, Hajer, N. Orl.

A Boston pour ce port—Nav Tyrone, Spear, partant le 30 nov; barque Florence, Decker, do.

Richmond, 30 nov—Partie, barque Parthian, N. Orleans

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

D'ANVERS.		DE NOVOR.	
Columbia	10 nov.		12 dec
Britannia	7 dec.		1 jan

DERNIERS DATES.

New-York	dec 1	Londres	nov 2
Boston	nov 30	Liverpool	nov 12
Baltimore	dec 3	Paris	nov 5
Washington	dec 3	Havre	nov 5
Philadelphie	dec 3	Bordeaux	nov 23
Charleston	dec 3	Vera Cruz	nov 16
Savanne	dec 3	Mexique	nov 16
Charleston	dec 3	Tampico	nov 16

PENSIONNAT, rue Royale No. 276.

MESDAMES GIOS ET VERNIS, ayant pris la direction du Pensionnat que Mme. de Montilly vient de quitter, informent les parens qu'ils ne recevront les jeunes demoiselles que tout bien non confiées à l'éducation. Elles y sont instruites dans la langue française, ou dans la langue anglaise, selon le désir de leurs parens: ces deux langues se parlent dans les classes.

A VIS.—Le soussigné rappelle au public en général que le 20 du courant il rendra ses marchandises à Pancas, et l'engage à venir le visiter d'ici là. Vendant tous ses articles à très bas prix en gros et en détail.

6 dec. 108, rue Royale, entre St. Louis et Conti.

CANDIDATS.

Messieurs les Redacteurs de l'ABEILLE,

Messieurs,—Veuillez annoncer dans votre estimable feuille, que M. AUG. TIAVANT sera soutenu à la prochaine élection de Recorder pour le Municipalité No. 2, par le majorité des votans.

30 nov

Nous annonce autorisés à annoncer Mr. CHARLES CLVELLISH, comme candidat à la place de Recorder de la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. M. DUPERU sera soumis à la prochaine élection de Recorder de la 1ne. Municipalité, par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

1er dec—0/-

AVIS.—Les Dames qui prennent intérêt à la FOIRE qui doit se tenir au bénéfice des orphelins, sont respectueusement invitées à assister à l'assemblée qui aura lieu lundi 12 de ce mois, chez Madame Mathieu, rue Julie, et jeudi 15 à une autre assemblée chez M. Lanhour, même rue et heure. (10 dec) ANNE FIDLER, secrétaire

AVIS—Le steamship NEW YORK, pour Galveston, ayant retardé par le mauvais temps, partira positivement aujourd'hui, 12 du courant, à quatre heures P. M., heure à laquelle les passagers sont invités à se trouver à bord

10 dec

Le navire STATESMAN partira pour le Havre aujourd'hui. Le soc aux lettres sera clos à 4 heures P. M.

10 déc LEVI H. GALE, 99 Commune

J. LION,

PEINTRE & LITHOGRAPHE,

A l'honneur d'informer à ses amis, connaissances et au public en général qu'il a transporté son domicile, rue Royale, No. 46, vis-à-vis Bienville et Dauphine, où il exécute les portraits printe, lithographiés ou daguerréotypes au prix les plus modérés.

On trouvera chez lui seul des appareils pour enlever des portraits au daguerréotype, d'une très grande dimension.

Copies de portraits de famille, miniature, &c. en daguerréotypes pour bagues ou épingletes.

M. J. Lion préviens les personnes que pour les portraits daguerréotypés, un temps de soleil est limité.

M. Lion se transportera chez les personnes qui le feront demander soit pour des malades ou autres décédés. 10 dec.

DR. BLANCHARD, ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine de Prusse, Chirurgien Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer les personnes qui ont de mauvaises dents, qu'un moyen d'en faire un et plombature, il opère les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie, leur rendant la santé et le mastication parfaite. Il le fait avec la manipulation, et durer souvent même pendant toute la vie: il n'entre aucun métal dans la composition de son plombage, et il est bien plus précieux que ceux que l'on emploie ordinairement. Ses prix sont modérés, et toute son composition employée jusqu'à ce jour. Ses propriétés sont telles que chacun peut se mettre en opération, mettre plomber, herbe, ignorant quelque dent que ce soit. Ce moment mon d'abord, juste solide au bout d'une heure, parfaitement ferme dans trois heures, devient dans quelques jours, aussi dur que les dents naturelles. Ses dents dans la carie, il est parfaitement sûr et de la même couleur que les dents, le dent doit il prolonge la durée et lui donne la facilité de broyer les aliments aussi bien qu'une dent qui n'est pas cruvée par la carie. L'opération ne fait aucun mal, elle dure et n'occasionne quelques minutes.

Le Dr. Blanchard offre de faire un traitement gratuit à ceux qui ne seraient pas satisfaits de son ouvrage.

C'est ainsi qu'il y a quelque temps, le grand visir de la réaction, Izzet Méhémet, est tombé devant les efforts réitérés des représentans des cinq cours. On a cru la partie gagnée; pas du tout. L'affaire du Liban n'a pas, pendant un moment, aussi bien que jamais d'une solution. La Prusse, l'Autriche, la France, la Russie, demandaient que les Druses et les Maronites eussent respectivement un chef de leur nation et de leur religion, qui relèverait tous les deux du gouverneur turc de la Syrie.

La Porte, de son côté, a mis en avant un autre plan. Elle a proposé de donner aux Druses et aux Maronites deux gouverneurs turcs, relevant toujours du gouverneur de la Syrie. C'était, comme on le voit, un cercle vicieux, dont le Divan n'avait ostensiblement de sortir. Il prétendait, en cela, se rendre aux désirs exprimés par les Maronites eux-mêmes, dans de nombreuses pétitions que les Druses interceptèrent et ne transmirent pas à leurs destinataires. Mais on sait comment s'obtiennent ces pétitions dont les signataires sont décédés par la même albanaise. Les représentans des cinq cours ont immédiatement protesté contre ce nouvel arrangement.

Nous voudrions parler sérieusement d'une autre proposition faite par la Porte, et qui était d'octroyer aux Maronites une Charte constitutionnelle. D'après ce plan, les cantons des montagnes auraient envoyé une fois par an des députés pour délibérer dans un chef-lieu désigné, et le résultat de leurs délibérations aurait été soumis à la considération du Divan à Constantinople. On a dit, et on a dit sans rire, que cette proposition avait été faite pour concilier le bon vouloir des cinq puissances. En supposant, ce qui nous paraît déjà admissible, que la Prusse et l'Angleterre eussent commettre la puérilité de se laisser prendre à cette contrefaçon de leurs institutions, nous ne voyons pas en quoi ce projet aurait pu flatter les goûts des trois autres cours, qui ne témoignent généralement pas une bien vive affection pour les systèmes modernes.

Ce n'est pas que la Porte ne puisse au besoin soutenir son système avec une certaine logique. Il est bien certain que l'établissement d'un gouvernement séparé dans le Liban doit encourager et amener tôt ou tard une tentative de séparation de cette province. L'indépendance administrative entraîne inévitablement l'indépendance politique. C'est ainsi qu'on commence l'Egypte, Alger, Tunis d'un côté, et de l'autre la Grèce, la Servie, et les principautés slaves; c'est ainsi que toutes ces branches du vaste empire ottoman se sont peu à peu détachées du tronc. *Imperium, et imperio*, ce mot résume la destinée de la Turquie. La Porte le sent bien; elle cherche à ramener à elle et à se rattacher les débris épars de sa souveraineté, et à les concentrer sous l'unité de son administration: mais s'il lui reste assez d'intelligence pour apercevoir la décomposition qui la menace, elle est trop aveugle de force pour la conjurer ou à tout pour la retarder de quelque temps! C'est ce qui nous paraît très problématique. Abandonnée à ses seules forces, elle ne peut rien; si les puissances alliées avaient laissé la question de 1840 se vider entre le Sultan de Constantinople et le Pacha d'Egypte, la Turquie ne serait pas aujourd'hui rentrée sous la juridiction ottomane; Si donc la Porte réclamé le secours de ses alliés pour reprendre ses possessions, c'est bien le moins qu'elle accepte leurs conseils pour les gouverner. Si, par son incapacité, elle est tombée sous le sceptre de l'Europe, il faut qu'elle accepte toutes les conséquences, bonnes ou mauvaises, de son état de minorité.

[*Journal des Débats*]

AUX ELECTEURS DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Electeurs, vous êtes appelés à vous nommer un Recorder: plusieurs candidats sollicitent vos suffrages: mais n'étant point d'examiner le mérite individuel de ces Messieurs, nous admettrons comme également dignes, chacun d'eux, mais nous prendrons la liberté de vous faire remarquer que l'on cherche à vous imposer de force l'un de ces Messieurs; ses partisans outlinent qu'il est à faire à des citoyens, qui, comme vous, sont jaloux d'exercer leurs droits dans toute leur plénitude, prétendent vous soumettre à leur bon vouloir. Sans doute dans leur folle erreur, ils s'imaginent être vos maîtres et veulent vous contraindre à nommer l'homme de le